

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 20 JUIN 2013 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique, Turcat Danielle.

et Messieurs, Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Jean-Paul Lamoine Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques

Etaient excusés : Néant

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- * Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- * Motion pour la prise en compte et la réalisation d'une ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon
- * Désignation d'un délégué à l'UDOTSI
- * Point sur le CTA
- * Questions diverses

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Une fiche synthétique produite par la préfecture et comprenant diverses données financières et fiscales sur les communes est distribuée à l'assistance

Monsieur Chito présente l'évolution du FPIC. La dotation 2013 est égale à 50% de la dotation de 2012. Ce cas est unique en Allier et s'explique par un « évènement exceptionnel » sur la commune de La Petite Marche où le revenu moyen par habitant a doublé pour atteindre 20 290,03 euros. Ce paramètre influence le classement de la Communauté de communes par rapport aux autres collectivités de la même strate et la rend inéligible au FPIC. Ceci se traduit la première année par un versement de 50% de la somme versée l'année précédente.

Après diverses interventions auprès des services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Finances Publiques, aucun renseignement plus précis n'a été obtenu car les données sur les revenus privés sont confidentielles et ne peuvent pas être communiquées.

Cette situation peut être ponctuelle ou non et il est impossible aujourd'hui de prévoir le montant du FPIC 2014.

L'assemblée souhaite mentionner l'importance de cette situation sur des territoires de petite taille et dénoncer un lissage trop court à Monsieur le Préfet. Un courrier sera écrit dans les prochains jours.

Il est rappelé que :

- Comme l'indique la circulaire préfectorale du 16 mai 2013, la répartition de droit commun ne nécessite pas de délibération,
- Dans le cas d'une dérogation, le vote doit être à l'unanimité si la somme totale revient intégralement à l'intercommunalité et à la majorité qualifiée si la répartition est soumise à des règles définies par la Cté de Cnes

L'assemblée a débattu sur le devenir de ce fond qui peut être assimilé à un fonds pour des actions mutualisées. Suivant les nouvelles dispositions de la Loi de décentralisation, les Communautés de communes verront leurs compétences croître et devront donc faire face à de nouvelles dépenses. Par ailleurs, il serait souhaitable que des actions communes et visibles sur l'ensemble du territoire soient menées pour que la population (surtout du nord) reconnaisse l'identité de l'EPCI.

Pour l'année 2013, le FPIC sera réparti selon la règle de droit commun à savoir :

	<i>Montant 2012</i>	<i>Montant 2013</i>
ARPHEUILLES	1417 €	713 €
MARCILLAT EN C	2704 €	1439 €
MAZIRAT	875 €	493 €
LA PETITE MARCHE	893 €	426 €
RONNET	785 €	396 €
ST FARGEOL	1014 €	456 €
ST GENEST	1416 €	672 €
ST MARCEL EN MARC	719 €	312 €
STE THERENCE	769 €	356 €
TERJAT	833 €	392 €
VILLEBRET	5123 €	2675 €
VIRLET	1326 €	511 €
<i>Communauté de Communes</i>	<i>5733 €</i>	<i>2962 €</i>
	23 606 €	11 803 €

Données comparatives 2012 – 2013 pour le calcul du FPIC

	Pop DGF		Potentiel financier/hbt		Potentiel fiscal/hbt		Revenu /hbt		Montant FPIC	Montant FPIC
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
ARPHEUILLES	380	383	463.75	479.98	320.73	336.73	11652.15	12578.62	1417 €	713 €
MARCILLAT	1027	1029	617.90	638.44	442.87	464.40	11275.65	11604.25	2704 €	1439 €
MAZIRAT	361	359	589.22	649.99	503.07	563.36	9956.57	9230.85	875 €	493 €
LA PETITE MARCHÉ	241	239	485.27	500.80	327.82	343.65	10201.42	20290.03	893 €	426 €
RONNET	216	216	497.54	486.88	329.37	319.9	10365.49	11181.34	785 €	396 €
ST FARGEOL	252	250	463.86	489.49	306.75	331.9	8696.08	9625.58	1014 €	456 €
ST GENEST	370	362	455.02	481.22	316.82	341.92	10833.14	12038.65	1416 €	672 €
ST MARCEL	186	190	500.32	544.26	316.64	363.77	11485.61	11813.4	719 €	312 €
STE THERENCE	233	218	484.84	547.44	380.44	435.85	10015.02	10433.46	769 €	356 €
TERJAT	240	232	497.77	529.22	347.99	375.66	9526.94	9775.38	833 €	392 €
VILLEBRET	1305	1333	437.48	445.02	321.02	330.24	14304.63	16024.95	5123 €	2675 €
VIRLET	325	325	571.81	567.58	278.52	282.92	9154.76	8784.38	1326 €	511 €
Communauté de Communes	5126	5136							5733 €	2962 €
									23 606 €	11 803 €

Motion pour la prise en compte et la réalisation d'une ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon

Monsieur CHITO donne lecture de la motion qui est en cours de validation par les collectivités de l'Allier concernant l'ouverture d'une ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon. Ce projet est un outil primordial pour le développement du département au même titre que la RCEA.

L'assemblée soutient à l'unanimité la priorité de ce projet et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence.

Désignation d'un délégué à l'Union Départemental des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives

Depuis 2013, la Cté de Cnes en temps que point info tourisme est adhérente à l'UDOTSI. Ceci implique une représentation.

Monsieur Christian CHITO est désigné comme représentant.

Point sur le Contrat Territoire Allier

Le CTA – contrat d'intercommunalité avec le Conseil Général – est au point mort depuis décembre 2012 car des discussions sur la mise en place de répéteurs pour améliorer la téléphonie mobile ont été nombreuses. Aujourd'hui, malgré les efforts, il semble que les opérateurs ne sont pas intéressés par ce type d'équipement même avec une participation des collectivités.

Cette opération d'équipement qui faisait partie du plan prévisionnel du CTA ne pourra pas selon toute vraisemblance se réaliser en 2014, il convient donc de l'exclure du CTA. Compte tenu de cet élément un montant d'environ 100 000 euros * est mobilisable pour d'autres opérations.

Les opérations maintenues pour 2013 / 2014 sont :

Opération	Coût évalué	Part du CTA
Caserne de gendarmerie 2 ^{ème} phase	1 272 229.60	93 670.00
Mise en tourisme	29 500.00	14 750.00
Acquisition de matériel de mutualisation	36 000.00	16 521.10
Développement de la maison de la Clle	44 914.60	11 228.68
Développement des animations enfance jeunesse	47 000	14 992.90

L'enveloppe initiale est de 254 184 euros

* suivant la possibilité ou non d'avoir une aide complémentaire, le montant de la part CTA est adapté de façon à obtenir un maximum d'aide.

Parmi les actions pouvant être ajoutées :

- Amélioration, création de liaisons de circuits de randonnée avec des travaux terrain mais aussi de la signalétique.

- Reprise de la proposition faite au SMAT (dont les statuts sont obsolètes et ne permettent pas la réalisation de projets nouveaux) accès au Cher sur les communes de Mazirat, St-Genest, Ste-Thérence.

- Valorisation du site Natura 2 000, le vélo-route ... Mener une réflexion plus large en complément de l'action menée par le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher « Formation Action » sur la valorisation touristique véloroute-voie verte.

Une commission composée de Messieurs : Chito, Guillemard, Lamoine et Maire travaillera sur le sujet.

Questions diverses

Commission d'appel d'offre pour le développement d'un équipement numérique de la Maison de la Combraille. Mesdames Charobert, Gagnière, Lagrange et Messieurs Chito et Pinton sont désignés.

Appel à projet départemental en faveur de l'accueil de nouvelles populations

Le Conseil général de l'Allier propose une enveloppe financière de 20 000 euros pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche qui favoriserait l'accueil de nouvelles populations. Monsieur CHITO explique que dans le cadre notamment du projet de revitalisation de la Vallée du Haut-cher (Chambonchard) certaines études, certains projets d'appui aux porteurs de projets pourraient être mis en place et bénéficier de fonds départementaux agrémentés de fonds européens. Aujourd'hui, aucune action n'est pressentie, mais il convient de manifester l'intention afin de « réserver » l'enveloppe financière. L'assistance est favorable à ce projet.

Convention d'objectifs avec le Centre Social Rural : les modifications énoncées lors de la précédente réunion ont été réalisées. Le projet de convention sera transmis par mail à tous les élus afin d'effectuer une dernière vérification. Les retours devront s'effectuer le plus rapidement possible afin de procéder aux dernières modifications.

Document de séance :

Une fiche synthétique comprenant diverses données financières et fiscales sur les communes est distribuée à l'assistance